

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

UN LIBRARY

Distr.
GÉNÉRALE
A/37/466
S/15414
21 septembre 1982
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SEP 26 1982

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-septième session

Points 20 et 35 de l'ordre du jour provisoire*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

UN/SA COLLECTION

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 20 septembre 1982 adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Au nom des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des cinq pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une note d'information sur les récentes visites effectuées par le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam dans plusieurs pays de l'ANASE.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe comme documents de l'Assemblée générale, au titre des points 20 et 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI

* A/37/150.

ANNEXE

Document d'information sur les visites effectuées récemment par le
Ministre des affaires étrangères du Viet Nam dans plusieurs pays
de l'ANASE

1. Le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, M. Nguyen Co Thach, a effectué, en juillet, une série de visites dans plusieurs pays de l'ANASE. Il a été reçu cordialement et on espérait progresser vers un règlement du problème kampuchéen.

2. Le Ministre des affaires étrangères a avancé un certain nombre de propositions. Après les avoir examinées attentivement, les pays de l'ANASE ont été amenés à la conclusion que ces propositions, ainsi que les vues exprimées par M. Thach, ne dénotaient aucun changement de fond appréciable dans la position du Viet Nam sur le Kampuchea.

Retrait partiel des troupes vietnamiennes

3. Au cours d'une visite qu'il a effectuée dans un des pays de l'ANASE, M. Thach a déclaré qu'un premier retrait de certaines troupes vietnamiennes du Kampuchea avait déjà été mené à bien. Toutefois, selon les rapports de journalistes et d'observateurs indépendants, il semblerait qu'il s'agisse d'une relève de routine d'unités désengagées. Des témoignages faisant état d'importantes mesures de conscription au Viet Nam et des nouvelles selon lesquelles de nouvelles troupes vietnamiennes seraient entrées au Kampuchea depuis la fin du mois d'avril 1982 semblent jeter un doute sur l'assertion du Ministre des affaires étrangères.

4. Bien que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies aient demandé le retrait immédiat et intégral de toutes les forces étrangères du Kampuchea, un retrait partiel de la part du Viet Nam aurait été accueilli avec satisfaction et considéré comme un pas dans la bonne direction s'il avait été assorti de l'assurance que toutes les troupes vietnamiennes seraient retirées par la suite du Kampuchea conformément à la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea.

Projet de conférence internationale sur l'Asie du Sud-Est

5. M. Thach a proposé de convoquer une conférence internationale qui traiterait de questions touchant l'Asie du Sud-Est. Il n'a pas précisé quels problèmes seraient examinés à cette occasion. Les pays de l'ANASE estiment que la situation au Kampuchea est la question la plus pressante et la plus urgente en Asie du Sud-Est et que toute conférence internationale sur l'Asie du Sud-Est devrait être axée sur ce thème. Néanmoins, le Viet Nam a indiqué à maintes reprises que la question du Kampuchea était une affaire intérieure du régime de Heng Samrin.

6. Il importe de noter que le Viet Nam a refusé de participer à la Conférence internationale des Nations Unies sur le Kampuchea qui s'est réunie pour la première fois en juillet 1981 à New York avec la participation de plus de 90 pays. Cette conférence a exprimé l'espoir que par la suite le Viet Nam et tous les pays concernés participeraient aux sessions futures de la Conférence afin qu'une solution pacifique et durable puisse être trouvée au problème kampuchéen.

/...

Projet de zone démilitarisée le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea.

7. M. Thach a repris une ancienne proposition du Viet Nam tendant à établir une zone démilitarisée ou une zone de sécurité le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Selon M. Thach, les forces kampuchéennes "réactionnaires" et les camps de réfugiés doivent être retirés d'une telle zone, qui serait patrouillée par les forces armées thaïlandaises d'un côté et, de l'autre côté, par les forces armées du régime de Heng Samrin.

8. Les pays de l'ANASE estiment que l'application de cette proposition reviendrait à forcer la main de la Thaïlande, qui n'est pas partie au conflit kampuchéen. Les combats menés au Kampuchea opposent les forces armées vietnamiennes aux forces de résistance kampuchéennes. La continuation du conflit armé au Kampuchea est causée par la présence des troupes vietnamiennes d'occupation et non par la présence des camps de réfugiés le long de la frontière thaïlandaise. En revanche, les réfugiés kampuchéens sont la conséquence tragique du conflit qui se poursuit au Kampuchea et constituent un fardeau pour la Thaïlande et la communauté internationale.

Position des pays de l'ANASE

9. Les pays de l'ANASE sont soucieux avant tout de faire respecter les principes de la Charte des Nations Unies. Le Viet Nam a violé le principe de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats en violant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Kampuchea. Les propositions formulées par le Viet Nam :

- Ont éludé le problème central, celui du retrait intégral des forces étrangères du Kampuchea;
- Ont passé sous silence la question fondamentale du droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination;
- Ont rejeté le cadre proposé par l'Organisation des Nations Unies en vue d'une solution négociée du problème kampuchéen.

En conséquence, il semble que les propositions formulées par le Viet Nam soient destinées avant tout à minimiser l'importance du problème central, à savoir l'occupation militaire persistante du Kampuchea par le Viet Nam, et à entraver les efforts déployés pour parvenir à une solution juste et globale du problème kampuchéen.

10. En revanche, la Conférence internationale sur le Kampuchea propose de régler cette question dans un cadre équilibré et pratique. Il convient de rappeler que la Conférence a demandé instamment que les négociations portent sur les éléments essentiels ci-après :

- Accord de cessez-le-feu conclu par toutes les parties au conflit au Kampuchea et retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea dans les plus brefs délais possible, avec supervision et vérification par une force de maintien de la paix/un groupe d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies;
- Arrangements appropriés afin d'assurer que les factions armées kampuchéennes ne puissent pas empêcher ou perturber la tenue d'élections libres, ni intimider ou contraindre la population au cours du processus électoral; ces arrangements devraient également assurer qu'elles respecteront les résultats des élections libres;
- Mesures appropriées en vue du maintien de l'ordre au Kampuchea et de la tenue d'élections libres, après le retrait de toutes les forces étrangères du pays et avant la formation d'un nouveau gouvernement issu de ces élections;
- Tenue, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies, d'élections libres qui permettront au peuple kampuchéen d'exercer son droit à l'autodétermination et d'élire un gouvernement de son choix; tous les Kampuchéens auront le droit de participer à ces élections.
- Maintien d'un Kampuchea non aligné et neutre qui ne constituerait pas une menace pour d'autres Etats, notamment ceux qui ont une frontière commune avec lui, ou ne sera pas utilisé pour porter atteinte à leur sécurité, leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

Les pays de l'ANASE réitèrent leur appel au Viet Nam et aux autres pays concernés pour qu'ils s'associent à ce processus de négociation afin de parvenir à un règlement politique global du conflit kampuchéen.
